

DÉPARTEMENT
de PUY-DE-DOME

Commune de ST-ANASTAISE

ARRONDISSEMENT
de ISSOIRE

CANTON
de BESSE

DEMANDE

DE CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIÈRE

Je soussigné GÉRÉMY Clémence veuve RAUCHE
demeurant à Liqueralles, commune de ST-ANASTAISE
PUY-DE-DOME

(1) Temporaire, trentenaire ou perpétuelle.

Déclare faire la demande à M. le Maire de la Commune de
ST-ANASTAISE d'une concession (1) perpétuelle
de quatre mètres carrés de terrain dans le Cimetière
de ladite Commune, pour la sépulture de moi-même
et de ma famille

Je m'engage d'avance à verser, entre les mains de qui de droit, le prix
et les frais de ladite concession, tel qu'il est fixé par la décision du Conseil
Municipal, en date du 9 Septembre 1952
approuvée par l'arrêté de M. le Préfet du département de PUY-DE-DOME

Fait à ST-ANASTAISE, le 2 AOU 1959 189

Rauche Germy